

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Service Réglementation, Commerce et
Domaine Public
rue Molière - CS 54006
49408 SAUMUR CEDEX
Tél : 02 41 83 30 29
FAX : 02 41 83 31 99
Courriel : domaine.public@ville-saumur.fr

A transmettre au Service Réglementation, Commerce et Domaine Public (mairie de Saumur, rue Molière) avec les éléments demandés
(10 jours minimum avant la date des travaux)

Bénéficiaire	DEMANDEUR (**): Nom-Prénom : Adresse : Code Postal : Commune : Téléphone : Fax : Courriel :	AGISSANT POUR LE COMPTE DE(**) M Adresse : Code Postal : Commune : Téléphone : Fax : Courriel :
---------------------	--	--

Surface, type d'installation et schémas	SOLLICITE L'AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC (*) (**) n°....., rue....., commune de..... lieudit..... pour un <input type="checkbox"/> échafaudage, une <input type="checkbox"/> aire de chantier - préciser la longueur.....la largeur..... surface de.....m2..... <u>Echafaudage</u> : préciser : <input type="checkbox"/> échelle, <input type="checkbox"/> échafaudage, <input type="checkbox"/> échafaudage suspendu <u>Aire de chantier</u> : toute surface utilisée pour des dépôts de matériaux et matériels, cabane de chantier, grue, bétonneuse, toupie, benne à gravats etc.... définie par des cotes hors tout, rubalisés et tresses comprises POUR EFFECTUER LES TRAVAUX OU AMENAGEMENTS CI-APRES DECRITS (**) PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE A LA DEMANDE D'AUTORISATION : - <input type="checkbox"/> UN PLAN DE SITUATION DANS TOUS LES CAS - <input type="checkbox"/> UN CROQUIS COTE DE L'INSTALLATION
--	--

Dates	DATE DE DEBUT ET FIN DES TRAVAUX DU AUInclus (**) PROLONGATION DATE..... DUREE.....N° ARRETE A PROLONGER
--------------	---

Protection / Sécurité	MESURES PARTICULIERES DE PROTECTION DE L'OUVRAGE ET DE SECURITE DU PUBLIC : Des protections adéquates devront être mises en place pour la protection des piétons ou toutes personnes riveraines aux installations. Les protections seront les suivantes: - Filets ou panneaux de protection pour éviter la poussière, la chute de tout objet ou personne sur le domaine public. Les échafaudages tunnels devront assurer une parfaite protection aux piétons qui passent à proximité. - La mise en place de panneaux et éclairage pour signaler la présence des installations sur le domaine public - La mise en place de grille ou palissade afin de limiter l'accès au chantier aux seules personnes autorisées - Autres:
------------------------------	---

Informations administratives	IMPORTANT: 1- La présente demande ne dispense pas l'intéressé d'effectuer les requêtes que la nature des travaux, la loi ou le règlement rendent obligatoires (Ex: permis de construire, déclaration de travaux, ...); 2- Les travaux ne doivent pas commencer ou les aménagements être mis en place avant que M. le maire n'ait donné son accord par arrêté. <u>Le délai d'instruction de la demande est de 10 JOURS</u> 3- Une copie de l'arrêté sera transmise, pour information, au propriétaire de l'immeuble qui fait l'objet des travaux ; 4- Toute prolongation de durée du chantier doit être signalée avant le terme de la présente autorisation, en vue de sa prorogation. Tout constat d'un dépassement de la durée sera considéré comme une occupation illicite et fera l'objet des sanctions définies à l'article 37 du règlement de voirie de la Ville de Saumur. 5- Tout dépassement des proportions de la surface définie ci-dessus sera considéré comme une occupation illicite et fera l'objet de sanctions. 6- L'arrêté du maire doit être affiché de façon apparente sur le chantier pendant toute la durée de l'occupation du domaine public. L'absence d'affichage est assimilée à un défaut d'autorisation avec les pénalités induites. 7- Dans le cas où l'occupation empiète sur la voie de circulation ou sur des emplacements de stationnement, compléter les rubriques suivantes :
-------------------------------------	---

MESURES NECESSAIRES DURANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

mesures de circulation et de stationnement

a) de CIRCULATION

- Chaussée rétrécie Interdiction de circulation : (***) accessible aux riverains non accessible aux riverains
- Alternat par :
 - panneaux du n° au n°
 - feux tricolores sur le tronçon situé entre la rue et la rue
 - sur toute la rue (rue barrée)
- Autres :

b) de STATIONNEMENT

- Stationnement interdit :
 - au droit du chantier face au chantier du n° au n°
 - sur le tronçon situé entre la rue et la rue
 - sur toute la rue
- Autres :

observations

OBSERVATIONS:
.....
.....
.....

Engagement

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE:

Je soussigné déclare les informations ci-dessus conformes aux exigences liées aux travaux faisant l'objet de la présente autorisation, déclare avoir pris connaissance des informations administratives ci-dessus énoncées, m'engage à tenir compte des remarques sur la sécurité et m'engage à payer la redevance et les frais éventuels d'une telle occupation du domaine public.

Visa de dépôt: le

Fait à Saumur, le.....

signature du demandeur

(*) cocher la case c (**) informations obligatoires (demande nulle si non remplie)

(***) dans ce cas déviation mise en place par la ville aux frais de l'entreprise = 30,00€ (tarif 2015, susceptible d'évoluer par décision du maire)